

FICHE D'INSCRIPTION

ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE LOUIS LACHENAL

L'Association Sportive (A.S) du lycée LACHENAL, affiliée à Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), est encadrée par des professeurs d'EPS. Elle est ouverte à tous les élèves quel que soit leur niveau.

POUR PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DE L'AS, LA LICENCE UNSS EST OBLIGATOIRE. POUR L'OBTENIR IL VOUS FAUT :

- REMPLIR L'AUTORISATION PARENTALE.
- 25 EUROS DE COTISATION (+ T-SHIRT DE L'AS, NON OBLIGATOIRE, 5 EUROS)

Cette licence est multi-activités : une seule inscription permet de pratiquer plusieurs activités.

ACTIVITES PROPOSEES & CHOIX DE L'ELEVE (cocher le ou les activités souhaitées)

JOUR	HEURE	12h30-14h		18h-19h		
		ACTIVITE	COCHER	ACTIVITE	COCHER	
LUNDI	12h30-14h	Musculation	<input type="checkbox"/>	18h-19h	Musculation	<input type="checkbox"/>
		Volley (priorité)	<input type="checkbox"/>		Volley	<input type="checkbox"/>
		Bad/Basket/autres Si reste de la place	<input type="checkbox"/>		Multi-activités	<input type="checkbox"/>
MARDI	12h30-14h	Musculation	<input type="checkbox"/>	18h-19h	Musculation	<input type="checkbox"/>
		Multi activités	<input type="checkbox"/>		Volley /Multi-activité	<input type="checkbox"/>
MERCREDI	12h30 -14h	Musculation	<input type="checkbox"/>			
		Volley (priorité)	<input type="checkbox"/>			
		Bad/Basket/autres Si reste de la place	<input type="checkbox"/>			
JEUDI	12h30-14h	Musculation	<input type="checkbox"/>			
		Multi-activités	<input type="checkbox"/>			
VENDREDI	12h30-14h	Musculation	<input type="checkbox"/>			
		Badminton	<input type="checkbox"/>			
		Volley/Basket/Autres Si reste de la place	<input type="checkbox"/>			

N.B : Certaines activités ne sont proposées que ponctuellement sur des journées de Compétitions (Cross / Athlé / course orientation / Raid / Ski de fond). Pour participer une licence UNSS (et donc une inscription) sera obligatoire

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) autorise

L'élève Né (e) le

en classe de à s'inscrire à l'association sportive du Lycée Louis LACHENAL

+

OUI	NON	J'autorise mon enfant à être pris en photo, dans le cadre des compétitions. Ces photos viennent parfois alimentées le site internet du lycée. (Mention Droit à l'image au verso)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OUI	NON	J'ai pris connaissance de la mention liée à la RGPD, à l'assurance ainsi qu'au règlementaire au verso de l'inscription
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OUI	NON	J'autorise le professeur responsable à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accidents ou d'urgences.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

PAIEMENT

Par chèque à l'ordre de « AS Lycée LACHENAL
(Nom Prénom et Classe au dos du chèque) ».

En liquide à l'enseignant responsable

TARIF

25 EUROS (SANS T-SHIRT)

30 EUROS (AVEC T-SHIRT AS)

Fait à, le Signature parent

❖ Mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence

❖ Mention sur le RGPD:

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS

❖ Mention sur l'assurance et le réglementaire:

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.